

HLP AUDIT

3 chemin du Pressoir Chêne
BP 58604
44186 NANTES cedex 4

S.A. FONTAINE PAJOT

Siège Social : Zone Industrielle du Fief Girard - 17920 AIGREFEUILLE D'AUNIS

Rapport de l'un des commissaire aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur la déclaration consolidée de performance extra-financière figurant dans le rapport de gestion

Exercice clos le 31 août 2018

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société FONTAINE PAJOT (ci-après « l'entité ») désigné organisme tiers indépendant, accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1272¹, nous vous présentons notre rapport sur la déclaration consolidée de performance extra-financière relative à l'exercice clos le 31 août 2018 (ci-après la « Déclaration »), présentée dans le rapport de gestion du groupe, en application des dispositions légales et réglementaires des articles L. 225 102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du Code de Commerce.

Responsabilité de la société

Il appartient au Conseil d'Administration d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance.

La Déclaration a été établie en appliquant les procédures de la société, (ci-après les « Référentiels ») dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11-2 du code de commerce et le code de déontologie de la profession. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, de la doctrine professionnelle et des textes légaux et réglementaires applicables.

¹ Dont la portée est disponible sur le site www.cofrac.fr

HLP AUDIT

3 chemin du Pressoir Chêne
BP 58604
44186 NANTES cedex 4

Responsabilité du commissaire aux comptes désigné OTI

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du code de commerce ;
- la sincérité des informations fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225 105 du code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques, ci-après les « Informations ».

Il ne nous appartient pas en revanche de nous prononcer sur :

- le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables, notamment, en matière de plan de vigilance et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ;
- la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

Nature et étendue des travaux

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225-1 et suivants du code de commerce déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention.

Nous avons mené des travaux nous permettant d'apprécier la conformité de la Déclaration aux dispositions légales et réglementaires et la sincérité des Informations :

- nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, de l'exposé des principaux risques sociaux et environnementaux liés à cette activité, et, le cas échéant, de ses effets quant au respect des droits de l'Homme et à la lutte contre la corruption ainsi que des politiques qui en découlent et de leurs résultats ;
 - nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
 - nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225-102-1 en matière sociale et environnementale ;
 - nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et les principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services, au regard des informations prévues au I de l'article R. 225-105, ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant les indicateurs clés de performance ;
 - nous avons vérifié, lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques ou des politiques présentés, que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 ;
 - nous avons apprécié le processus d'identification, de hiérarchisation et de validation des principaux risques ;
 - nous nous sommes enquis de l'existence de procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société ;
 - nous avons apprécié la cohérence des résultats et des indicateurs clés de performance retenus au regard des principaux risques et politiques présentés ;
-

HLP AUDIT

3 chemin du Pressoir Chênaie
BP 58604
44186 NANTES cedex 4

- nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16 avec les limites précisées dans la Déclaration ;
- nous avons apprécié le processus de collecte mis en place par l'entité visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;
- nous avons mis en œuvre sur une sélection d'indicateurs clés de performance et sur une sélection d'autres informations (cf. Annexe 1) que nous avons considérés les plus importants :
 - o des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions,
 - o des tests de détail sur la base de sondages, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices (FONTAINE PAJOT et DUFOUR YACHT) et couvrent entre 15 % et 84 % des données consolidées des indicateurs et résultats sélectionnés pour ces tests ;
- nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives que nous avons considérées les plus importantes (cf. Annexe 1) ;
- nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation.

Nous estimons que les travaux que nous avons menés en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de quatre personnes et se sont déroulés entre novembre 2018 et décembre 2018.

Nous avons mené six entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration représentant notamment la direction générale, l'administration et les finances, le contrôle de gestion, la qualité et la sécurité, les ressources humaines.

Conclusion

La présentation et la définition des principaux risques environnementaux, sociaux et sociétaux ne sont pas clairement décrits dans la Déclaration ne permettant pas la cohérence avec les politiques présentées. Le niveau de précision et de définition reste trop générique et ne permet pas d'actions de prévention et d'atténuation appropriées.

Sur la base de nos travaux, à l'exception des éléments décrits ci-dessus, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la Déclaration est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

HLP AUDIT

3 chemin du Pressoir Chênaie
BP 58604
44186 NANTES cedex 4

Commentaires

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus et conformément aux dispositions de l'article A. 225-3 du code de commerce, nous formulons les commentaires suivants :

- En l'absence de disponibilité des informations, certains indicateurs sont présentés sans base comparative ;
- Le processus d'identification des risques principaux et de validation par la gouvernance n'est pas détaillé ;
- Les politiques relatives aux risques principaux ne mentionnent pas d'objectifs, d'organisation et de ressources ;
- Les données publiées sont exprimées sous forme d'indicateur de performance (pourcentage ou ratio d'intensité vs activité, effectifs...) ou sous forme d'indicateurs de moyens lorsque la performance est difficile à évaluer. Toutefois, faute d'objectifs exprimés, ces indicateurs ne traduisent pas la dynamique d'atteinte de ces objectifs.

Fait à Nantes, le 19 décembre 2018

HLP AUDIT

Freddy GARCIN

Associé

Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Rennes



Estelle LE BIHAN

Associée, Développement Durable



HLP AUDIT

3 chemin du Pressoir Chênaie
BP 58604
44186 NANTES cedex 4

Annexe 1 :

INFORMATIONS SOCIALES

L'effectif total

les embauches et les licenciements

Les conditions de santé et de sécurité au travail

Les accidents du travail

Les politiques mises en œuvre en matière de formation

Le nombre total d'heures de formation

INFORMATIONS SOCIETALES

L'impact de l'activité de la société en matière d'emploi et de développement local

La prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux

INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

L'organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales ;

Les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions

Les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement

Les mesures de prévention, de recyclage, de réutilisation, d'autres formes de valorisation et d'élimination des déchets

La consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales

La consommation d'énergie, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables
